



## Fwd: proposition nouveau tracé sentier littoral provisoire

1 message

association ADHCB <contactadhcb@gmail.com>  
Cci : titou.larregain@gmail.com

dim. 16 juin 2024 à 03:28

Egun on

Pour info, voici un mail concernant le sentier littoral dit "provisoire" qui a été adressé au préfet, sous préfet, maires d'Urrugne et élus.

Bon dimanche  
jean philippe

Mr le Préfet, Mr le sous-préfet, Mr le Maire,

Suite à la rencontre élus, administrations, à la ferme Etzan à Urrugne en janvier dernier, nous venons aux nouvelles concernant l'avancement du dossier du "sentier littoral provisoire".

Nous aimerions savoir si nos propositions ont été prises en compte, et dans quelles mesures ?

Le sentier littoral provisoire actuel très dangereux va-t-il être maintenu ?

Voici, ci-joint une situation très dangereuse que nous avons pu constater il y a quelques jours (durant la fermeture expérimentale) sur le tracé du sentier du littoral dit provisoire sur le chemin communal d'Etzail Bordaberri à Urrugne.

Nous avons déjà constaté, plusieurs fois, une situation semblable même en période normale. Cela avait déjà été maintes fois signalé aux administrations.

Voici aussi, plusieurs photos qui montrent ce qui se passe sur la route de la corniche tous les jours en période normale. Les marcheurs passent sur la route provoquant des situations très dangereuses.

Mr Le Préfet, Mr Le Sous-Préfet, pourriez-vous nous accorder un entretien ?

Nous aimerions vous faire connaître le sentiment des populations locales au sujet du délicat dossier du sentier du littoral et de la route de la corniche.

Merci d'avance.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez nos sincères salutations.

Pour l'association de défense des habitants de la corniche Basque,

Le Président, Jean Philippe Michelena

Extrait du référé déposé par l'ADHCB

**L'arrêté contesté concerne non seulement les véhicules, mais aussi les vélos et les piétons. Or les cyclistes n'ont pas d'autre choix qu'une voie située à environ un kilomètre de la corniche, avec de rares vues sur mer, qui est dangereuse (route d'Etzail Bordaberri précitée) étant utilisée aussi par les véhicules et les piétons, et ne peut être considérée comme une alternative sérieuse à la route de la corniche.**

Extrait d'un communiqué de l'ADHCB

**Le sentier du littoral qui a été fermé suite à l'éboulement d'octobre 2020 est emprunté encore par des centaines de marcheurs. Il est devenu encore plus dangereux depuis qu'ont été installés des barrières en bois puisque les gens passent sur la route pour les contourner**

**L'éboulement du 29 octobre 2020 à l'endroit dit du vivier basque a été sujet à une surenchère médiatique. Il est vrai que la vague Belharra était présente ce jour-là et beaucoup de gens bravant les interdits se trouvaient sur le lieu quelques heures avant. Ont suivi des décisions hâtives et basées sur des études déjà anciennes. Les partisans de la fermeture de la route se servant de cet événement pour faire pression sur les élus et l'opinion publique.**

**De l'avis d'experts géologues, cet éboulement (d'un mètre de largeur sur 15 mètres de longueur environ et à une distance de 27 mètres de la route) est dû à l'infiltration des eaux pluviales. Ces infiltrations sont en grande partie causées par le sentier du littoral qui avait été implanté en bordure immédiate de la falaise (mais aussi à l'ancien parking qui existait à cet endroit). Les randonneurs creusent ce qui ressemble à une rigole et l'eau s'infiltré. Un travail d'irrigation doit être entrepris en urgence. Des études géotechniques auraient permis de confirmer que cet éboulement était en grande partie dû à des infiltrations d'eau. La structure des falaises sur la corniche entre Hendaye et Socoa est complètement différente de celle de Bidart par exemple qui s'érode beaucoup plus rapidement. Le flysch (calcaire) de la**

corniche est composé d'alternances de bandes de roche dure et molles superposées. Dans ces dernières s'infiltrer l'eau. **On peut affirmer qu'à cet endroit dit du parking du vivier Basque, la vague Belharra et les intempéries de la mer n'ont quasiment aucune incidence sur les éboulements.** Il faut savoir que la constitution des falaises change à chaque endroit. Ce qui est vrai ici ne l'est plus à 50 mètres.

Extrait du référé déposé par l'ADHCB

Quant aux piétons, l'arrêté préfectoral du 9/11/2021 leur a interdit la circulation sur le sentier piétonnier du littoral sous le prétexte de « risques sérieux et imminents d'effondrement du sentier » (lettre du sous-préfet de Bayonne du 5/10/2022) alors qu'aucun de ces risques imminents n'est apparu depuis novembre 2020. L'ancien sentier du littoral pourrait être aménagé à peu de frais. L'association ADHCB, qui a déjà proposé un tel aménagement, devrait être consultée à ce sujet.